

Question orale au Collège

Objet : situation de propreté à la Roue

La propreté publique est une problématique cruciale à Anderlecht et nos débats y reviennent régulièrement. Pour autant, un message récemment envoyé au Collège par un habitant de la Roue illustre une manifeste aggravation du phénomène. Interpellé par ce constat, je me suis rendu une nouvelle fois sur place et ai dû constater que les éléments relevés n'étaient pas exagérés.

Je me permets de citer : « j'habite la quartier de la roue depuis maintenant 3 ans et force est de constater que l'environnement autour de chez moi se dégrade depuis quelques temps. En effet, de plus en plus de déchets sont déposés en pleine rue de manière récurrente. Deux exemples très rapides: la place de la roue et l'extrémité de la rue Walcourt. J'y passe quotidiennement et quotidiennement il y a des déchets, des encombrant etc. Les agents de Bruxelles propreté font ce qu'ils peuvent, mais dès que les déchets sont partis, d'autres reviennent.

Il y a donc clairement une faillite de la politique environnementale mais également répressive. En effet, s'il est possible de placer des caméras pour verbaliser à l'entrée de Bruxelles les véhicules plus anciens (ou plus polluants), pourquoi rien n'est fait pour verbaliser les citoyens irrespectueux qui prennent l'espace public pour une décharge ?

J'ai d'autant plus de mal à comprendre que, selon mon ressenti, le phénomène s'amplifie et que maintenant régulièrement des monticules de déchets apparaissent à d'autres endroits du quartier. Par exemple allée Paul Ooghe, ou route de Lennik endroit plus propres il y a plus d'un an.

C'est à mon sens la preuve qu'un sentiment d'impunité des pollueurs.

J'espère que vous êtes conscients de cette problématique et que vous allez faire mieux parce qu'actuellement la situation se dégrade fortement. »

Compte tenu des initiatives communales transversales en matière de propreté, le Collège peut-il me dire comment il appréhende la situation spécifique du quartier de la Roue afin d'y apporter des améliorations tangibles ? L'usage de caméras peut-il être confirmé dans le quartier de la Roue en vue de sanctionner les personnes indécates ? Peut-on faire le point sur les collaborations avec le Foyer Anderlechtois et les services régionaux (singulièrement pour la chaussée de Mons) ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Anderlecht, le 23 octobre 2020.

Monsieur G. Van Goidsenhoven,
Conseiller communal

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Par mail

Secrétariat communal

Concerne : votre question orale relative à la situation de propreté dans le quartier « La Roue ».

Monsieur le Conseiller communal,

Vous avez raison sur plusieurs points. La propreté est effectivement un élément crucial de nos politiques, et nous avons effectivement reçu ce message de la part de ce riverain. Nous rejoignons ce sentiment d'impunité, et nous le déplorons. Raison pour laquelle, nous n'allons pas uniquement venir placer des caméras dans le quartier prochainement, mais nous allons aussi nous atteler à communiquer et informer sur les sanctions que nous donnons. En effet, malgré le nombre croissant de sanctions, force est de constater que le nombre d'incivilités liées à la propreté ne diminue pas et que la situation ne s'améliore pas de ce point de vue là. Je tiens encore à remercier nos agents communaux qui nettoient tous les jours notre commune : 10 équipes se partagent la commune quotidiennement pour vider les corbeilles et nettoyer les dépôts signalés sur fixmystreet, alors qu'environ 80 balayeurs sillonnent nos rues et nos parcs afin de libérer les avaloirs et tenter de rendre notre commune la plus propre possible. Sachez aussi que nous réservons un plan stratégique propreté pour l'année prochaine, que nous vous présenterons d'ici peu.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

l'Echevin de la Propreté

A. NEUZY.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be